

Niveau :	MASTER			
Domaine :	Droit, économie, gestion			
Mention :	Droit des affaires			
Parcours :	Juriste d'affaires :Commerce-Distribution-Consommation			
Volume horaire étudiant :	470 h	h	h	h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés
Formation dispensée en :	français		anglais	

« sous réserve des votes des conseils centraux de l'UB et de l'accréditation par le MESR à la rentrée 2017 »

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Vincent THOMAS Maître de conférences HDR 03.80.39.53.73 vincent.thomas@u-bourgogne.fr	Valérie MAILLY 03.80.39.53.85 valerie.maily@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR droit et sciences économique et politique	

Objectifs de la formation et débouchés :

⁵ Objectifs :

Le parcours juriste d'affaires : Commerce Distribution Consommation forme, grâce à l'alternance, des étudiants opérationnels pour le monde professionnel, en particulier l'entreprise, à même de maîtriser les techniques contractuelles, les mécanismes du commerce, de la distribution et de la consommation, mais aussi les techniques sociétaires, et l'évolution des risques de l'entreprise. La réalisation d'un mémoire, et non d'un rapport de stage, leur ouvre la possibilité d'une inscription en thèse.

⁵ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Services juridiques des entreprises, des banques, des compagnies d'assurances. Conseiller patrimonial, conseiller clientèle. Avocat spécialisé en droit des affaires. Professions du secteur financier, boursier, du courtage. Juriste des chambres de commerce et d'industrie. Juriste des organisations internationales. Juristes dans des organismes de commerce extérieur.

Gérance de sociétés. Consultant en entreprise. Mandataire de justice spécialisé dans la prévention et le traitement des difficultés des entreprises : administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires. Juriste des associations de consommateurs. Responsable de services fiscaux. Conseil et gestion de patrimoine. Experts-comptables.

Eventuellement, poursuite en thèse.

⁵ Compétences acquises à l'issue de la formation :

En Master 1 :

- Approfondissement des connaissances en droit des affaires
- Développement des facultés d'analyse et de synthèse des étudiants
- Acquisition des qualités de rigueur et de clarté dans l'expression écrite (consultations, commentaires d'arrêts, dissertations) et orale

En Master 2 :

- Maîtrise des concepts fondamentaux du droit des affaires
- Négociation et rédaction de contrats internes et internationaux
- Gestion amiable et contentieux d'un différend
- Réalisation de synthèses sur les normes applicables à l'entreprise
- Articulation entre les règles nationales, communautaires et internationales
- Aptitude au conseil juridique
- Maîtrise des montages sociétaires et financiers
- Gestion juridique d'une société
- Maîtrise des méthodes d'expression professionnelle : rédaction, exposé oral, anglais langue de travail

⁵ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- Maîtrise des concepts fondamentaux du droit des affaires
- Négociation et rédaction de contrats internes et internationaux
- Gestion amiable et contentieux d'un différend
- Réalisation de synthèses sur les normes applicables à l'entreprise
- Articulation entre les règles nationales, communautaires et internationales
- Conseil juridique
- Montages sociétaires et financiers
- Gestion juridique d'une société
- Maîtrise des méthodes d'expression professionnelle : rédaction, exposé oral, anglais langue de travail

Modalités d'accès à l'année de formation :

Capacité d'accueil : 20 étudiants en contrat de professionnalisation, pas de redoublants, 5 étudiants en formation continue, 1 étudiant sur validation.

⁵ de plein droit : non, la formation étant suivie par alternance

⁵ sur sélection dont la procédure se déroule en trois temps :

- les candidats sont présélectionnés sur dossier par une commission pédagogique composée du directeur, du directeur des études et/ou d'enseignants-chercheurs intervenant dans le diplôme ;
- les candidats présélectionnés sont convoqués à un entretien devant un jury composé d'universitaires et de représentants d'entreprises ; ils subissent un test d'anglais oral ;
- l'admission définitive est conditionnée à l'obtention d'un contrat de professionnalisation.

Les candidats doivent avoir validé un M1 de droit ou un diplôme reconnu équivalent par la commission pédagogique du master.

Les critères de sélection reposent sur la qualité du dossier universitaire (moyennes obtenues dans les matières fondamentales, régularité des résultats, obtention de mentions), l'expérience professionnelle (stages, jobs étudiants/d'été, membership...), l'adéquation du parcours antérieur à la formation sollicitée, l'adéquation de la formation demandée au projet professionnel du candidat, et le niveau d'anglais qui doit être correct. Le savoir-être du candidat est également apprécié par le jury lors de l'entretien.

L'admission définitive est conditionnée à l'obtention d'un contrat de professionnalisation.

5 par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

5 Schéma général des parcours possibles :
à insérer le cas échéant

5 tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :
à compléter et à adapter en fonction du contenu des UE et des semestres

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Matières fondamentale s (communes aux autres parcours)	Technique sociétaires	20					CT, sur l'une des 6 matières tirée au sort		4		
	Techniques contractuelles	20									
	Droit de la propriété industrielle 1	10									
	Droit interne approfondi des contrats	10									
	Droit des contrats spéciaux internationaux	10									
	Ethique des Affaires	10									
TOTAL UE		80				6			4		

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
L'entreprise	Fonds de commerce et opérations sur fonds de commerce	25					CT (grand écrit)		1		
	Bail commercial	10					CT (grand écrit)		1		
	Propriété intellectuelle	12					CT (grand écrit)		1		
	Gestion fiscale	15					CT		2		
	Droit social	20					CC			2	
TOTAL UE		82				6			5	2	

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Les marchés de l'entreprise	Concurrence	30					CT (grand écrit)		1		
	Contrats de distribution	40					CT (grand écrit)		1		
	Droit de la consommation	15					CT (grand écrit)		1		
	Commerce mondial	6					CT (grand écrit)		1		
	Négociation contractuelle	20					CT (grand écrit)		1		
	Rédaction de contrats (atelier)	20					CC			2	
TOTAL UE		131				6			5	2	

UE 4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
La gestion du risque	Droit des entreprises en difficulté	20					CT (grand écrit)		1		
	Droit et pratique des assurances	21					CT (grand écrit)		1		
	Droit pénal des affaires	10					CT		2		
	Responsabilité civile de l'entreprise	15					CT		2		
	Litiges : résolution amiable et contentieuse	30					CT (grand écrit)		1		
TOTAL UE		96				6			7		

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
La communication professionnelle	Anglais langue de travail	35					CC			4	
	Revue de presse économique	20					CC			2	
	Méthodologie du mémoire	10					Non évalué				
TOTAL UE		65				6				6	

TOTAL S 1	454					30			21	10	
------------------	------------	--	--	--	--	-----------	--	--	-----------	-----------	--

SEMESTRE 2

UE unique	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Les savoir-faire professionnel	Stage						CT			6	
	Mémoire						CT		10		
	Grand oral (Travail pédagogique)	8					CT		3		

	encadré)									
	Activités du Master* (Travail pédagogique encadré)	8					CC			1
TOTAL UE		16				30			13	7

TOTAL S 2		16				30			13	7
------------------	--	-----------	--	--	--	-----------	--	--	-----------	----------

* Participation à l'organisation du colloque, des voyages d'études et au fonctionnement de l'association Jurivision. Note attribuée par les responsables du Master

5 Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

227 Sessions d'examen

Les matières à contrôle continu font l'objet d'exercices pratiques écrits et/ou oraux selon les modalités fixées par l'enseignant chargé du cours et annoncées aux étudiants en début du cours.

Les matières à contrôle terminal sont évaluées de la manière suivante :

- matières de l'UE 1, Semestre 1 : l'une des cinq matières est tirée au sort ; elle donne lieu à un examen écrit de 2 heures sur table en mars ou en avril ;

- matières à « CT (grand écrit) » : 5 de ces matières sont tirées au sort pour alimenter un cas pratique transversal ; le sujet est communiqué aux étudiants la dernière semaine de cours au mois de juillet, le lundi matin à 8 heures ; les étudiants disposent jusqu'au mercredi soir minuit pour restituer leur travail sous le format d'un fichier électronique type « .doc » ou « .odt » et doublé du même fichier en format « pdf » en l'envoyant par courriel au responsable du diplôme, la date et l'heure du courriel faisant foi ; tout retard équivaut à une défaillance ; ce travail est individuel et personnel ; le fichier électronique est soumis à un logiciel anti-plagiat ; toutes les sources sont autorisées (cours, codes, bibliothèques...) ; la note obtenue est reportée dans toutes les UE où figurent une matière à « CT grand écrit » ; le coefficient global de cette épreuve s'élève à 11 ;

- stage : la note de stage est attribuée à l'issue de la soutenance du mémoire, d'un commun accord du tuteur entreprise et du tuteur universitaire sur la base des bilans et évaluations réalisées dans le livret d'alternance ;

- le mémoire est évalué à l'issue de sa soutenance par le jury composé au moins de deux personnes, dont le directeur universitaire du mémoire et, sauf impossibilité, le représentant de l'entreprise ayant accueilli l'alternant ; la présentation et la soutenance comptent pour 2 coefficients sur les 10 attribués au mémoire ;

- grand oral : il a lieu les jeudi et/ou vendredi de la dernière semaine de cours, au mois de juillet ; l'étudiant tire au sort un sujet d'actualité juridique, sociale et/ou économique ; il dispose d'une heure et demi pour en préparer la présentation et l'analyse critique, cette dernière devant mobiliser les connaissances acquises en droit des affaires au cours de la formation ; le jury composé de deux à trois universitaires pose ensuite des questions sur le sujet ; l'épreuve dure 30 minutes ;

- autres matières à CT : elles font l'objet d'un exercice écrit ou d'un oral selon les modalités fixées par l'enseignant et annoncées aux étudiants au début du cours ;

Il n'y a pas de session de rattrapage, sauf autorisation du responsable du diplôme fondée sur des circonstances parfaitement exceptionnelles et totalement indépendantes de la volonté de l'étudiant.

227 Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

A compléter